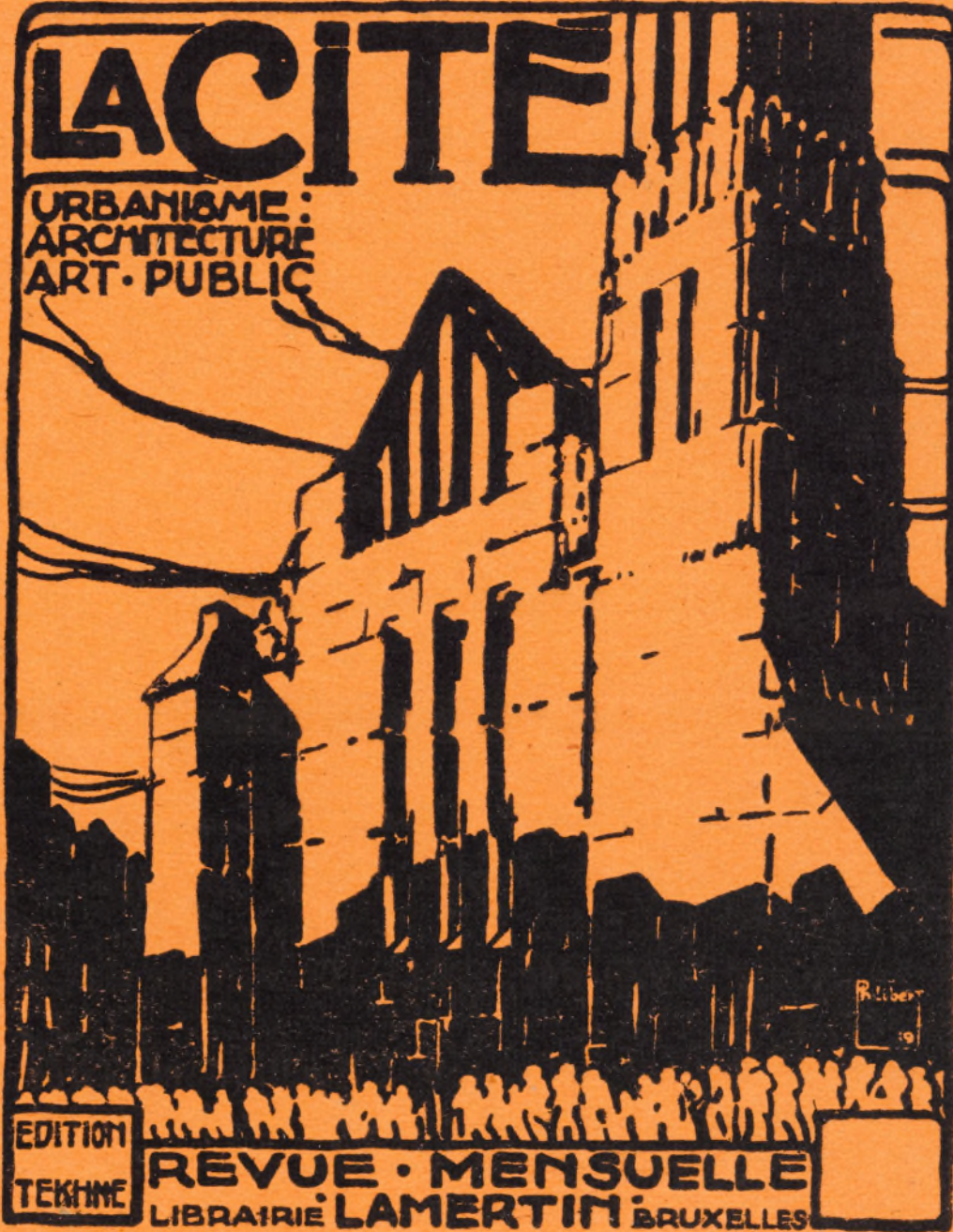


LACITÉ

URBANISME :
ARCHITECTURE
ART · PUBLIC



EDITION
TEKHNE

REVUE · MENSUELLE
LIBRAIRIE LAMERTIN BRUXELLES

TROISIÈME ANNÉE
NUMÉRO 4 - AVRIL. 1922

REVUE MENSUELLE BELGE

LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES REGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg Bruxelles.

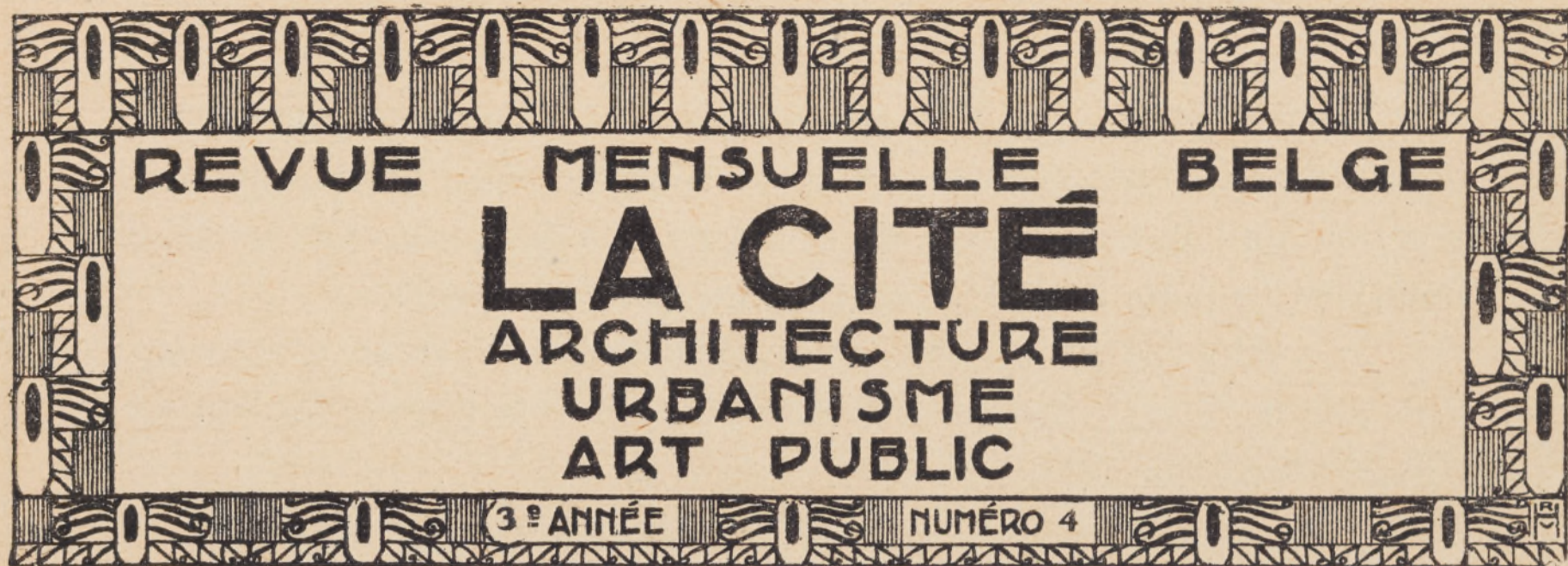
ABONNEMENT : Belgique 10 fr.; Etranger, 15 fr. Le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte chèques-postaux n° 16621 (Revue : La Cité). Moyennant un supplément de 3 francs les numéros sont envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

Editions " TEKHNÉ "

- LA CITÉ*. Première année (juillet 1919, octobre 1920). Un volume de 260 pages, illustré de 29 planches hors texte, fr. 10.—
- LA CITE*. Deuxième année (oct. 1920-déc. 1921). Un volume de 288 pages illustré de 24 planches hors texte fr. 10.—
- L'Art et la Société*, par H. P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue " Art et Technique ", (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés. fr. 20.—
- La Conservation du cœur de la Ville de Bruxelles*, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la " Conservation du cœur d'anciennes villes. Une brochure de 24 pages fr. 2.—
- L'habitation coloniale*. Sa construction au Congo Belge par Gaston Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée fr. 3.—
- Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail*, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée fr. 1.—
- L'abbaye de la Cambre*. Historique, description, projets de transformation, avec 20 illustrations. Texte de G. Des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles fr. 1.50
- L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque*, par Louis van der Swaelmen, architecte paysagiste fr. 1.—
- LA REVUE " TEKHNÉ ". Collection complète de la 2^{me} année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés. Prix fr. 15.—

Pour obtenir ces livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux " n° 166.21 Revue la Cité ", la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.



Anneau Clair

Il y a engorgement des agglomérations, et les ménages se serrent, s'étouffent, détruisant mutuellement le milieu dans lequel ils respirent et vivent.

Il faut un remède. On bâtit.

Jusqu'à présent, le développement des agglomérations se faisait par l'effort individuel, lentement, en suivant presque graduellement le besoin de logement qui croissait. Le paysage urbain était alors empreint du chaos qu'entraîne l'individualisme. Il était l'image des tendances de l'époque.

Aujourd'hui on bâtit par la communauté pour la communauté, et il en résulte une autre forme de développement des agglomérations : les « complexes d'habitations ».

Dans ces complexes, l'habitation s'efface devant l'ensemble et se discipline au profit du groupement général ; elle devient l'élément ordonné du tout. Ce principe s'est indiqué partout ; il faut oublier l'individualité pour la communauté afin de retourner au mieux de l'individu.

Cette méthode d'urbanisme est rationnelle puisque aller au mieux de l'individu sans envisager la collectivité, c'est nuire presque toujours au bien d'un autre. Nos villes actuelles, produites du souci constant du bien-être personnel, en sont devenues depuis longtemps l'exemple.

Les principes appliqués aux complexes d'habitations sont nés des idées sociales développées et fortifiées aux jours rudes. Ils correspondent aux courants du moment et c'est pourquoi ils s'épanouiront et se développeront dans les bouquets verts de nos quartiers-jardins.

De tous temps, les masses architecturales et leur groupement urbain ou rural ont répondu aux besoins de ces courants, c'est leur vie, leur valeur et leur beauté.

* * *

Le souci seul de l'intérêt commun, clarté naissante de notre époque d'après guerre, a dicté les principes de la cité-jardins, de la cité-commune, aurait-on mieux fait de dire.

C'est cet esprit plus fraternel, plus humain, qui a créé cette atmosphère favorable à l'éclosion des complexes, à la limitation de la densité de la population, à l'esthétique de l'espace et de la lumière...

Et nous suivrons instinctivement ce courant social, afin d'être uniquement, peut-être, en harmonie avec notre époque, avec l'évolution générale.

* * *

Aidées par les organismes de l'état et les organismes coopératifs, les agglomérations congestionnées rejettent, comme des organes qui réagissent contre des toxiques, une partie de leur population trop dense à l'extérieur de leurs rues étroites et de leurs impasses tuberculeuses, vers les périphéries ensoleillées.

Et comme on tend à dégorger les quartiers populeux en premier lieu pour prendre le mal dans ses foyers les plus intenses, c'est le travailleur qui se déplace.

Il va réoccuper, après huit siècles, l'emplacement qui lui avait été dévolu par les premiers mouvements, les premiers phénomènes de la constitution de la structure urbaine, après les ravages des invasions du moyen-âge.

A cette époque, le travailleur s'était fixé et accroché, pour vivre, aux flancs du bourg, le ceignant de l'anneau que ses quartiers misérables formaient.

Aujourd'hui, l'anneau de nos villes élargies sera plus équitable, plus riant. Il se forme par segments clairs qui naissent çà et là autour de la ville.

Les quartiers=jardins de Woluwe, d'Auderghem, d'Anderlecht, de Laeken, de Savenhem, de Maechelen... sont ces premiers segments ; ils sont ces éléments nouveaux qui, dans le développement actuel des agglomérations, remettent le travailleur à sa place génésiaque en le dégageant cette fois de l'étreinte malsaine de la ville et de l'usine...

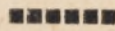
Cette juste place donnée à chaque élément, qui est, en somme, le principe fondamental du « zoning », crée l'équilibre du tout urbain, équilibre qui doit être à la base de la beauté constitutionnelle de nos agglomérations.

* * *

Espérons qu'un esprit unique guidera le développement de ces segments et qu'il les reliera les uns aux autres afin d'en faire l'anneau clair de la ville.

JEAN DE LIGNE.

La lutte contre la Tuberculose



Tout comme la guerre antique, la guerre moderne est accompagnée d'un cortège de maladies qui, longtemps encore après le choc des armes, continuent leurs ravages. La tuberculose est la plus terrible d'entre elles. Sur les champs de bataille elle s'attaquait aux soldats épuisés et faisait, en peu de semaines, d'un homme robuste, un invalide de la guerre. Nous avons vu des hôpitaux se remplir de ce qu'on a appelé très justement des « mutilés par tuberculose ». Elle a fait des ravages non moins terribles parmi les civils mobilisés dans les usines et soumis à un régime d'exploitation industrielle que ne tempérerait ni l'observation des lois sociales ni la limitation des heures de travail. Mais c'est dans les territoires occupés par l'ennemi qu'elle a fait le plus de victimes. Les générations qui ont subi l'empreinte de ces années de privations et de vexations de tout genre continueront, d'ailleurs, à offrir un terrain propice au développement du terrible mal.

Aussi n'est-ce pas sans raisons que la Croix Rouge de Belgique, que la « Ligue contre la Tuberculose » ne cessent de jeter le cri d'alarme. Les statistiques ne prouvent-elles pas que notre pays est un de ceux où cette maladie exerce le plus de ravages? Parmi tous les décès, un sur huit est causé par la tuberculose? Quant à la perte en argent que cette maladie entraîne pour notre pays, elle se chiffre à plus d'un demi-milliard de francs par an!

En Angleterre, aux Etats-Unis on a réduit d'un tiers les ravages de cette affreuse maladie, en créant des plaines de jeux, des colonies pour les enfants, des écoles de plein air, des dispensaires, des sanatoria. Ce résultat prouve que ce n'est pas jeter de l'argent — même en ce temps de compression des dépenses — que d'entreprendre la construction de maisons de cure, et il faut féliciter les provinces qui — telles le Brabant, le Hainaut, la Flandre Orientale — se sont mises résolument à l'ouvrage.

Il nous a semblé qu'au moment où l'on érigeait, en Belgique, une série de sanatoria et où la construction de bien d'autres s'impose, il était intéressant pour nos lecteurs de connaître dans ses grandes lignes le programme architectural de pareils établissements.

Un architecte anglais, très autorisé en la matière, M. Bernstingl, a bien voulu se charger de le leur tracer. Nous tenons à lui exprimer ici la satisfaction que nous cause sa collaboration, en ajoutant des remerciements tout particuliers à l'adresse de notre confrère anglais « The Architects Journal » qui a bien voulu nous prêter gracieusement le cliché qui accompagnait une étude similaire que M. Birnstingl a publié récemment dans cette imposante revue d'architecture.

L. C.

Les Sanatoria pour Tuberculeux

.....

Leur disposition en plan et leur aménagement

.....

Quoique la science médicale progresse continuellement dans sa lutte contre les misères du corps humain, elle n'est cependant pas encore parvenue à assurer la guérison complète de la tuberculose. Elle fut incapable, jusqu'à présent, de produire, chimiquement ou biologiquement, un produit anti-toxique dont l'injection arrêterait les ravages du bacille de la tuberculose.

Cependant, la nature produit automatiquement dans le sang du malade des anti-toxines; tout ce que la science médicale peut faire actuellement, c'est de stimuler le développement de cet antidote et, par là même, le pouvoir de résistance du malade; si, de la sorte, le terrible bacille n'est pas vaincu, il peut, du moins, à la faveur de cette lutte d'éléments internes, être rendu inactif et inoffensif.

Les progrès réalisés dans la lutte contre la tuberculose sont, en grande partie, empiriques. Ils sont cependant si considérables que si la maladie est combattue au début, l'on peut, à coup sûr, en arrêter très rapidement les ravages. Il est intéressant de signaler que tous les êtres humains sont atteints de tuberculose latente; la différence entre une personne de santé normale et un tuberculeux n'est que relative; elle dépend du « degré » de résistance de l'individu. C'est cette force de résistance qui est héréditaire et non point la maladie elle-même. Un médecin français a déclaré récemment que ce n'est qu'après deux années d'observations qu'il avait rencontré une paire de poumons complètement indemne des effets de la tuberculose.

LA CURE AU SANATORIUM

Le lecteur pourrait s'étonner de trouver ces détails dans une revue d'architecture; mais le traitement de la tuberculose exige, comme, du reste, toute autre activité humaine, l'aide de l'architecte, et le but de cette introduction est de montrer l'importance du mal et les méthodes peu scientifiques, mais très efficaces que l'on emploie pour le combattre. L'expression « cure au sanatorium » est énigmatique et imprécise non seulement pour les non initiés,

mais pour les malades eux-mêmes. C'est à la fois tout et rien, mais c'est le traitement avec lequel on a obtenu les résultats les plus satisfaisants et qui est aujourd'hui universellement adopté. Il se caractérise par trois choses : une vie régulière, une bonne alimentation, un air salubre. Ce n'est pas un traitement médical; cependant, malgré sa simplicité, c'est un genre de vie qu'il est absolument impossible de vivre au foyer de quiconque fait partie d'une société civilisée. Il exige un entourage spécial et un édifice approprié.

Le premier des trois éléments essentiels énumérés ci-dessus dépend, à certains égards, de l'emplacement du sanatorium, qui doit être isolé afin d'écarter les malades de la préoccupation des affaires et leur enlever la tentation des distractions mondaines. Pour la cure de la tuberculose pulmonaire, la qualité de l'air est très importante; l'emplacement doit être élevé, mais garanti des vents du Nord et, si possible, situé sur une pente exposée au Midi. La proximité des pins est désirable quoique non essentielle. Le sol doit être sablonneux ou graveleux. Il faudra, évidemment, tenir compte, en outre, des exigences qui interviennent habituellement dans le choix de l'emplacement d'une construction.

DISPOSITION DES BATIMENTS

Fonctionnellement, les bâtiments d'un sanatorium se partagent comme suit : administration, direction, salle à manger et salle de récréation des malades, cuisines, dortoirs, lavatorys et salles de bains. La plupart des sanatoria comprennent, en outre, une habitation pour le médecin dirigeant, une buanderie, une salle des machines, un garage, une chapelle et un bureau des postes. En élaborant le plan, il faudra tenir compte de toutes ces nécessités à la fois, mais comme tout dépend essentiellement des locaux réservés aux malades, c'est par là qu'il faut commencer l'étude d'un pareil édifice. Il est désirable que chaque malade ait une chambre distincte, le repos et la tranquillité étant un des éléments essentiels du traitement initial. Ces chambres seront exposées au Midi. Elles mesureront 12 pieds sur 16 (environ 3 m. 65 × 4 m. 85) et seront éclairées par de larges fenêtres à battants munies de traverses horizontales et verticales. Les vantaux inférieurs seront fixes. Des impostes basculants et réglables seront aménagés dans la partie supérieure des fenêtres, tout contre le plafond et au-dessus de la porte d'entrée, de manière à permettre une ventilation au travers de la chambre. Il faut que l'on puisse également maintenir la porte plus ou moins largement ouverte. Les chambres donneront au dehors sur un large balcon que l'on aura soin de ne pas munir d'un auvent afin de ne pas entraver l'accès de l'air et de la lumière; il en résulte que si les locaux réservés aux malades sont à plusieurs étages, l'étage supérieur devra être construit en retrait pour que le balcon de cet étage ne

surplombe pas celui de l'étage inférieur; cependant, un ressaut d'un demi-mètre ne saurait nuire. Les fenêtres seront garnies de volets mobiles qui empêchent la pluie de pénétrer, gardent les chambres fraîches en été et permettent de s'habiller sans être vu. Il paraît qu'à Leysin, en Suisse, l'on a obtenu d'excellents résultats, dans des cas de tuberculose chirurgicale, par le traitement au moyen des rayons solaires; si l'on adoptait ce traitement en Angleterre, il serait nécessaire d'aménager les balcons de manière que les malades puissent prendre leur bain de soleil sans être vus. Une disposition fort simple des locaux réservés aux malades consiste à projeter vers l'est et l'ouest d'un bâtiment central des ailes comprenant, du côté Sud, des chambres et, du côté Nord, un corridor donnant accès à des salles de bains, à des lavatory et à une chambre réservée à l'infirmière de garde et à côté de laquelle on aménagera une cuisine et un garde-manger.

Les salles de bains et les installations sanitaires, à prévoir dans le quartier des malades, ne diffèrent pas de celles que l'on rencontre dans la plupart des hôpitaux. Qu'on nous permette cependant d'attirer l'attention sur un détail fort important dans les sanatoria.

Le poumon contaminé secrète du pus qui s'élimine sous forme de crachats. Aussi le malade doit-il avoir à sa disposition des récipients spéciaux : un crachoir près du lit et, durant la journée, un flacon. Ces crachats sont inoffensifs tant qu'ils sont humides, mais desséchés deviennent éminemment dangereux. Il est indispensable de prendre de grandes précautions lors de leur manipulation. Aussi est-il nécessaire d'installer un monte-charge spécial qui évacuera les récipients de chaque étage et les amènera dans un local renfermant des appareils qui permettent de désinfecter les récipients et leur contenu.

Les salles de récréation comprendront un bureau, une salle de jeux et une salle de lecture. Tous ces locaux doivent être aérés sur toute leur hauteur; quelques-unes, au moins, des fenêtres seront munies de vasistas basculants munis d'une tige à vis actionnée au moyen d'une clef amovible. Il est fort souhaitable que l'on adjoigne à ces locaux une véranda entièrement ouverte du côté sud. En y adjoignant une antichambre, l'on pourra utiliser cette véranda pour des concerts, des conférences ou des offices religieux. On s'efforcera d'aménager du côté sud une série d'alcoves ou d'abris dans lesquels les malades pourront s'asseoir en toute saison. Ces abris peuvent généralement être aménagés sous le balcon du premier étage. Afin d'engager le plus possible les malades à demeurer en plein air, ces alcôves et abris devraient être chauffés et éclairés artificiellement.

Au sujet de la salle à manger et de la cuisine, il n'y a rien à dire si ce n'est qu'on ne saurait trop insister sur l'importance d'assurer l'accès abondant de l'air et de la lumière dans le premier de ces locaux. Il est pour ainsi dire impossible d'exagérer la superficie des fenêtres de la salle à manger; d'autre

part, il ne faut pas laisser aux malades qui, le plus souvent recherchent leur confort immédiat plutôt que leur guérison, le soin de régler l'ouverture de ces fenêtres.

DIRECTION ET PERSONNEL

Les bâtiments d'administration comprendront, à l'usage du médecin dirigeant, un local voisin d'une salle d'attente, d'un dispensaire, d'une salle pour rayons X (les rayons X servent actuellement à photographier les poumons dans les cas douteux, lorsque les autres méthodes de diagnostic n'ont pas donné des indications précises), un bureau pour le secrétaire et des chambres pour le personnel. Un petit bureau des postes, une loge pour portier, une salle d'attente pour les visiteurs et une remise pour les jeux de quilles, de croquet et de golf à clochettes (la pratique de ces jeux fait partie du traitement) seront groupés autour d'un vestibule d'entrée ou porche. Un laboratoire de bactériologie est nécessaire pour l'examen et l'analyse des crachats et du sang et une salle d'opérations est quelquefois désirable, quoique rarement utilisée dans un sanatorium réservé exclusivement aux poitrinaires.

Les appartements réservés au personnel seront naturellement proportionnés à l'importance de ce personnel. Ils comprennent généralement des chambres à coucher, une salle commune et une salle à manger pour les médecins — quoique dans la plupart des sanatoria les médecins mangent avec les malades — parfois aussi une salle de billard; ils comprennent également des chambres à coucher, une salle à manger et une salle commune pour les infirmières; un petit salon pour la directrice des infirmières; des chambres à coucher, une salle à manger et une salle commune pour la domesticité.

Du repos, avec très peu d'exercice à l'origine, de longues périodes d'exercice entrecoupées de temps de repos, telle est une des caractéristiques de la cure au sanatorium. L'on doit s'en souvenir lors de l'élaboration du plan afin d'éviter que les malades ne se fatiguent inutilement en allant d'un local à l'autre. Aussi des ascenseurs devront être installés dans les sanatoria à plus d'un étage; les salles communes seront placées au centre, à courte distance des divers bâtiments; de nombreuses portes donneront accès aux jardins afin que les malades puissent sortir sans être astreints à des déplacements inutiles. Enfin, étant donné qu'une stricte discipline est une condition non moins essentielle, les bâtiments devront être disposés de manière que la surveillance soit facile; il faudra veiller à ce que rien n'amène ni n'engage le malade à rester à l'intérieur plutôt qu'au dehors, en plein air.

Nous ne pouvons songer à nous étendre — dans cette courte notice — sur les aménagements intérieurs et l'ameublement des sanatoria. Ce serait, d'ailleurs, superflu étant donné que ces instituts ne diffèrent pas, à cet égard,

des hôpitaux en général. Disons cependant que toutes les surfaces murales doivent être imperméables et lavables; les coins de mur à mur et de mur à plafond et plancher doivent être arrondis; les moulures doivent être autant que possible supprimées; les tuyaux et radiateurs seront placés à quelque distance des murs. Tout objet doit être lavable et accessible, car il ne faut jamais perdre de vue que la poussière provenant des crachats desséchés est un véhicule du bacille de la tuberculose; aussi est-il indispensable de supprimer tous les coins où la poussière pourrait s'accumuler.

Le chauffage devrait être un des éléments d'une installation comprenant la buanderie, la fourniture de la lumière électrique et, quand la chose est nécessaire, une distribution d'eau chaude. Etant donné la grande quantité d'air frais qui doit — à toute saison — circuler à travers les locaux, l'on devra prévoir des surfaces de chauffe beaucoup plus considérables qu'on ne le fait d'habitude; d'autre part, l'on ne pourra jamais envisager l'emploi de systèmes de chauffage qui pourraient vicier l'air. De la vapeur étant nécessaire pour la buanderie et la force motrice, l'on pourra utiliser, pour le chauffage, la vapeur d'échappement à laquelle on ajoutera de la vapeur vive et que l'on fera passer à travers un ou plusieurs réchauffeurs.

L'omniscience est une qualité qui ne se rencontre que chez l'architecte modèle. Mais quoique en pratique il soit impossible d'atteindre cet idéal, l'architecte doit cependant s'efforcer de se familiariser dans une certaine mesure avec le travail qui doit être accompli dans l'édifice qu'on lui demande de construire. On ne peut dresser les plans d'une église sans connaître le rituel de la congrégation qui la dessert, ni ceux d'un théâtre sans connaître les nécessités de la scène.

Aussi chaque fois que les circonstances le permettront, il sera désirable qu'une coopération étroite s'établisse entre l'architecte et les médecins dirigeants du sanatorium que l'on projette afin que de l'union de leurs connaissances techniques naisse un édifice qui réalise le plus haut degré de perfection possible.

H.-J. BIRNSTINGL.
A. R. I. B. A.

Le Concours de Willebroeck



Poursuivant et complétant un système préconçu et une organisation d'œuvres sociales bien rares en Belgique, les Usines De Nayer, de Willebroeck, augmentent d'année en année le nombre des petites habitations saines qu'elles donnent à leurs ouvriers.

Se faisant une idée très nette des progrès réalisés dans la question des habitations ouvrières en ces dernières années et notamment depuis la guerre, participant parfaitement à la mentalité d'après guerre, cette firme industrielle désire que les maisons qu'elle se propose d'édifier soient en rapport avec les progrès réalisés non seulement à l'étranger, mais en Belgique même. Loin de s'en remettre à un architecte choisi par elle du soin d'établir les plans des petites constructions, elle avait décidé dernièrement de faire un appel public aux architectes, afin de recevoir les plans de deux groupes d'habitations qu'elle se propose d'établir le long du canal et rue de la Victoire. Elle organisait ce concours d'une façon réellement impeccable et elle le dotait de primes importantes.

Or, tous les membres du jury ont regretté — et leurs regrets se sont joints à ceux de la Direction des usines — que cet appel ait eu si peu d'écho et que le nombre des réponses ait été si limité. L'appel au concours n'ayant toutefois pas été confié à la presse quotidienne, l'organisation eut pu être améliorée de ce côté; ceci constitue un enseignement pour l'avenir. Quoiqu'il en soit, il n'y eut donc que quatre concurrents : leurs projets sont bien représentatifs des diverses mentalités d'architectes.

Il y avait le projet de celui qui n'a rien appris, de celui qui se place à un point de vue utilitaire très strict et qui prétend que la meilleure des choses est la maison qui coûte en francs et en centimes moins cher que sa voisine, dut-elle n'être qu'une boîte, une infernale boîte, suant l'ennui, et dont l'homme de goût le plus averti ne saurait, en la meublant ou en la décorant, rien faire de convenable.

Il y avait le projet de l'architecte qui ouvre les yeux et qui commence à se rendre compte du mouvement actuel, mais qui ne calcule rien. C'est le projet de celui qui ne connaît pas encore l'art d'édifier une maison à l'aide de cinquante mètres cubes de maçonnerie, qui ne sait pas condenser les espaces et en est encore au point de mettre un second étage à sa maison ouvrière.

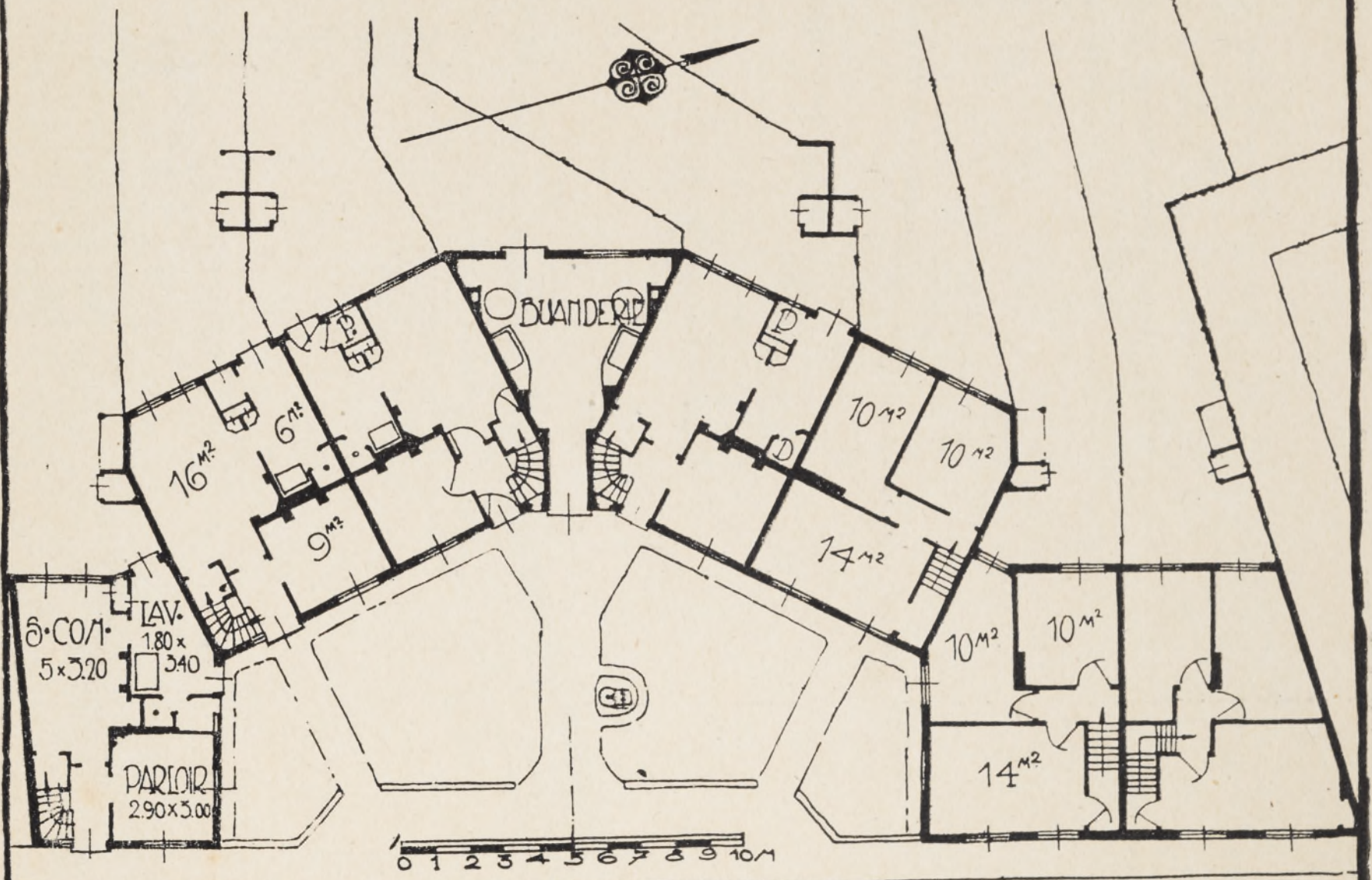
C'est le projet de celui qui se soucie peu du labeur qui est dévolu à la mère de famille quand on lui impose l'obligation d'être propre et, par conséquent, de se tuer pour l'entretien d'un immeuble trop grand.



VUE D'ENSEMBLE DU GROUPE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

COMMUNE DE WILLEBROECK
 S^T.AN-DES-USINES DENAYER
 CONCOURS POUR L'ERECTION
 DE MAISONS OUVRIERES

Ph
 22

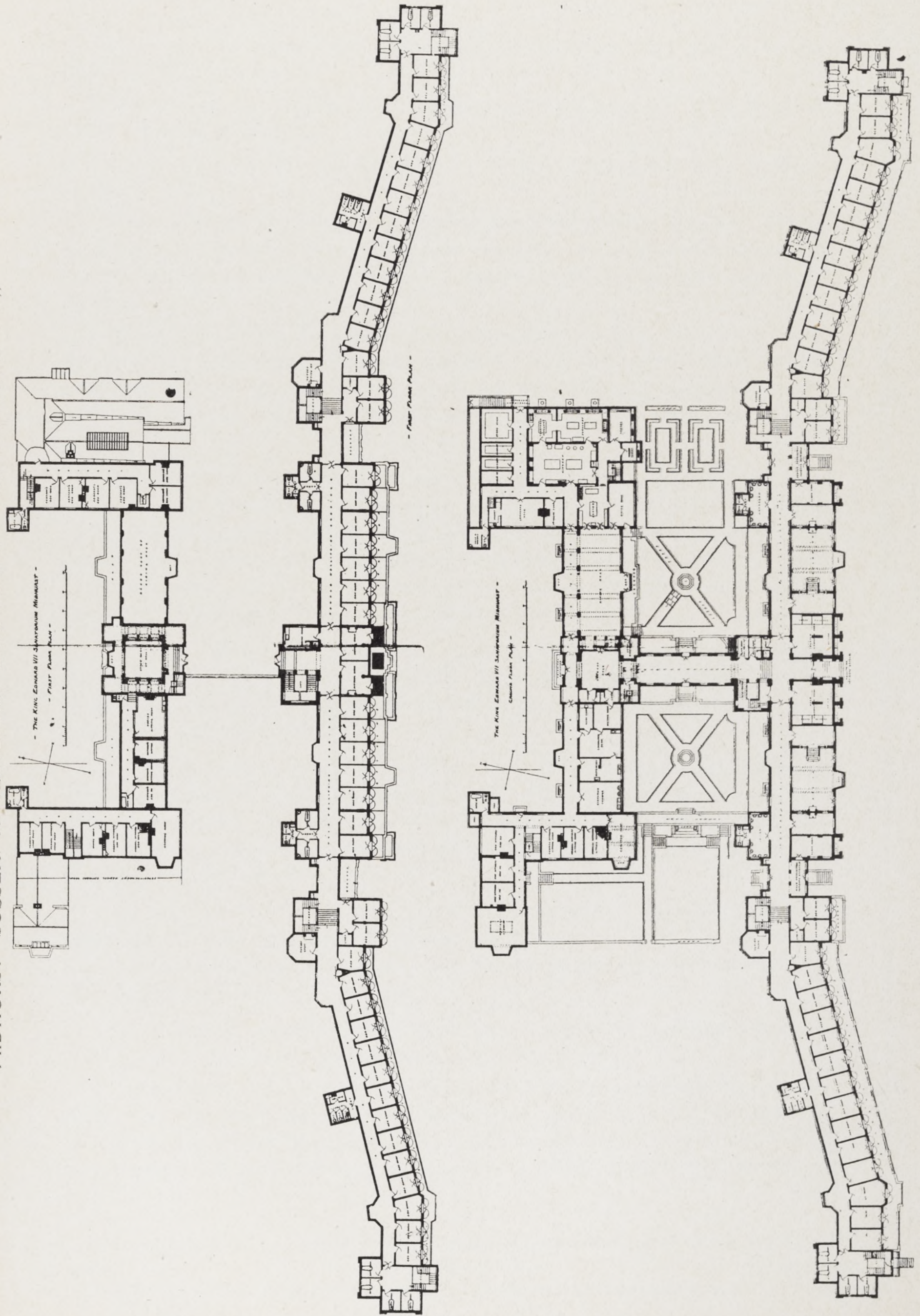


R. DE CHAUSSEE

ETAGE

J. PURNELLE, L. PLAQUET et PHILIBERT
 ARCHITECTES

MIDHURST SUSSEX, ANGLETERRE. SANATORIUM "KING EDWARD VII,"



ARCHITECTES :
ADAMS ET HOLDEN
F. F. R. I. B. A.

Cliché prêté par
« The Architects' Journal »

Il y avait le projet d'un jeune, bien intentionné, mais qui a encore beaucoup à apprendre.

En somme, il y eut dans ce concours un seul projet qui valut la peine d'être examiné et critiqué.

Nous en donnons une vue qui est celle du bloc devant s'édifier rue de la Victoire.

Dans cette rue qui menace de devenir parfaitement banale, parce que la coutume y est de construire des maisons jointives, les concurrents ont voulu interrompre par un coin de nature et de gaieté cette interminable rangée de maisons.

Ils ont pris prétexte de plans individuels assez amples, pour les grouper autour d'un petit jardinet commun; quelques arbres, de la verdure se trouveront donc à front de rue et l'on installerait une pompe commune dans ce petit enclos. Cette idée est charmante et montre bien le caractère de tout le projet.

Les confrères concurrents et, du reste, primés, ne m'en voudront pas, si je leur dis que certains dispositifs du plan n'ont pas mon agrément, et que, par exemple, je ne pourrai jamais considérer comme la meilleure des choses, le fait de condamner la ménagère à cuisiner auprès d'un fourneau dont l'éclairage n'est pas convenablement prévu? Le fait d'opposer une fenêtre au dos de la femme de ménage est pour moi une nuisance!

D'autre part, je loue les auteurs du projet d'avoir voulu grouper toutes les maisons autour d'une cheminée centrale; combien, par là, ils sont en progrès sur nombre de confrères qui ne comprennent pas encore l'énorme valeur de ce dispositif!

J'admire encore dans les plans la façon de comprendre la buanderie commune, insérée entre les maisons d'une façon bien centrale et qui complète admirablement ce petit ensemble d'habitations dont la réalisation serait un exemple du meilleur aloi, dans cette agglomération de Willebroeck où tout n'est pas pour le mieux!

Certes, De Nayer fut aussi grand philanthrope que grand industriel, aussi grand, certes, que l'ont été Krupp en Allemagne, Sir Lever en Angleterre et tant d'autres pour ne parler que des contemporains; mais on ne peut dire qu'il fut toujours bien secondé.

Il construisit notamment certaines rues pleines de maisons ouvrières dont les rues sont irrémédiablement exposées au Nord...

Je souhaite donc ardemment la construction d'un groupe suivant les projets qui ont été primés; je le souhaite parce que c'est le bon exemple; je le souhaite parce que ce serait une juste récompense pour les auteurs qui ont su cristalliser sur le papier tous les éléments si difficilement juxtaposables, si

complexes en leurs desiderata, qui représentent les différents aspects du problème de l'habitation ouvrière.

Il faudrait qu'il leur soit réservé mieux qu'un premier prix, mieux qu'une somme d'argent; il faudrait leur réserver la satisfaction morale que procure l'édification d'un projet!

Nos lecteurs se rendront certainement compte du bien-fondé de mon opinion par l'exemple des illustrations que nous avons la bonne fortune de pouvoir reproduire.

F. BODSON,
architecte.

Délégué des concurrents au sein du jury.

« Donnez au peuple des habitations plus dignes, des foyers plus convenables, plus propres, plus doux. Abolissez les taudis; humanisez l'industrie, alors le travailleur ne cherchera pas la dégradation dans la boisson et la mauvaise compagnie des cafés.

« A mon avis, l'unique espoir de détourner les hommes des abus de la boisson dans nos grandes villes modernes est l'amélioration des habitations. Il n'y a pas de tâche plus pressante que celle de procurer aux classes pauvres des habitations propres et décentes. Je regarde cette œuvre comme l'unique antidote de tous les abus que nous déplorons. Vous ne pouvez pas demander à des gens qui habitent dans des taudis de résister à la tentation que leur offre le café voisin, confortable et chaud.

» On ne peut espérer qu'un milieu où règne à l'état permanent la saleté, le désordre, la crasse et le vacarme, puisse produire ni même garder des hommes bien portants, sobres et honnêtes. On peut comprendre que le désespoir, ce mauvais conseiller, s'empare enfin de ceux qui sont obligés de vivre dans ces conditions. Je ne me hasarde pas d'indiquer le remède; mais j'ai pu constater que dans toutes les grandes villes, qui ont procuré des habitations salubres et combattu efficacement le fléau du taudis, les meilleurs résultats ont été obtenus à tous les points de vue ».

John BURNS.



ARCHITECTURE

Un projet de réorganisation à l'Académie Royale des Beaux-Arts

.....

Il est peu de questions aussi capitales, pour l'avenir architectural de notre pays, que celle de la réforme de l'enseignement académique. Aussi ne saurait-on assez regretter l'indifférence que la ville de Bruxelles témoigne depuis tant d'années à l'égard du programme de réformes que le maître Horta avait dressé peu de temps avant la guerre pour le premier des établissements belges d'enseignement architectural.

Nous avons publié dans le numéro 7 de la première année de cette Revue un article dans lequel notre collaborateur, M. Victor Bourgeois, a exposé le conflit qui est né autour de ce programme dont notre regretté confrère Van Hoecke-Dessels avait tracé, autrefois, dans la Revue Art et Technique un commentaire autorisé.

Peut-on reprendre, aujourd'hui quelque espoir et s'attendre, de la part des édiles bruxellois, à une initiative intelligente? Un article publié dernièrement dans « Le Soir » par Jeanville — pseudonyme qui cache un de nos peintres les plus éminents — permet de le croire. Nous intéresserons certainement nos lecteurs en reproduisant ici, in extenso, cet article de journal.

Beaucoup de personnes parmi celles qui s'intéressent aux choses de l'enseignement artistique, en même temps qu'au sort de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, d'où sont sortis la plupart de nos meilleurs artistes, se demandent à bon droit ce qu'est devenu le projet de réorganisation de notre première Ecole d'Art, réorganisation urgente, qui préoccupe les meilleurs esprits.

Dès 1911, si notre mémoire est fidèle, le nouveau programme fut mis à l'étude par l'administration communale de la ville de Bruxelles. A cette époque, des rapports furent rédigés par MM. Delville, Crespin, Montald, Rousseau, Richir, De Vestel, professeurs. Le Collège, d'accord avec le Conseil académique, institua des commissions et des sous-commissions d'étude dès 1912, à la

suite de ces rapports. C'est à ce moment que M. Victor Horta fut appelé à remplacer feu M. Acker, professeur d'architecture. Il prit dès lors une part très active au projet de réorganisation. En synthétisant les travaux précédents, en renforçant certaines modifications apportées dans l'enseignement de l'architecture, il fut amené à une refonte quasi complète des cours et élaborer un projet définitif qui, après examen du Conseil académique, fut finalement adopté, en principe. Vu l'intérêt de ce plan-programme, la ville de Bruxelles le fit imprimer en une brochure qui fut distribuée aux membres du Conseil académique, lequel avait à le discuter et à en arrêter la forme définitive. Au moment où la guerre survint, M. Horta, faisant fonctions de recteur, allait, dès octobre

1914, appliquer le programme nouveau tel qu'il avait été arrêté par la ville de Bruxelles. Les affiches étaient préparées pour en aviser le public intéressé, mais à cause des multiples et pénibles circonstances de l'occupation allemande la réorganisation fut remise à octobre 1915, nul ne pouvant prévoir que la guerre durerait longtemps. Les quatre années de guerre passèrent. Depuis, l'on n'entendait plus parler de la réorganisation de notre Ecole des Beaux-Arts et les lacunes déplorées par le corps professoral et l'Administration communale eux-mêmes continuent à subsister dans notre principal établissement d'éducation artistique, comme si jamais il n'avait été question de sa réorganisation!

Ces lacunes, le nouveau programme permettrait cependant de les combler d'une manière radicale, ce qui était de nature à faire de l'Académie de Bruxelles quelque chose comme une université des Arts plastiques, puisque le niveau des études s'élevait du même coup dans tous les cours.

Je ne puis m'étendre ici sur la complexité des détails pédagogiques de cet intéressant projet de réorganisation.

Je me contenterai de rappeler surtout les deux plus importantes et plus significatives innovations du programme en question. D'abord, celle qui consiste à subdiviser l'enseignement en trois grandes sections : la première est la section du dessin, commune à tous les élèves débutants, indistinctement, quelle que soit la branche de l'art à laquelle ils se destinent; la seconde est la section technique, où les élèves commencent la pratique technologique des diverses professions artistiques; la troisième, la section supérieure, est dévolue à l'étude complète des Beaux-Arts proprement dits.

Chacune de ces trois grandes sections comporte trois années d'études, c'est-à-dire qu'elle est subdivisée en trois cours alternatifs et progressifs, en ce sens que les élèves peintres fréquenteraient simultanément certains cours de sculpture et de construction architecturale, les élèves sculpteurs fréquen-

teraient certains cours de peinture et d'architecture et les élèves architectes assisteraient à des cours pratiques de peinture et de sculpture décoratives.

Cette modification apportée dans le programme des études, il est aisé d'en comprendre la valeur au point de vue pratique, professionnel, artistique. Elle aurait pour effet immédiat d'augmenter le savoir des élèves d'une manière plus complète, plus décisive, plus utile. Mais elle préparerait surtout les jeunes artistes à une véritable conception de l'unité des trois grands Arts et diminuerait de plus en plus l'anarchie des particularismes incohérents dont souffre depuis trop longtemps la production artistique moderne. C'est d'ailleurs l'enseignement, tel qu'il était donné aux grandes époques d'art dans les grands ateliers des maîtres et d'où sont sortis les plus hauts artistes. Nul n'ignore combien, de nos jours, le savoir des jeunes artistes est limité à l'insuffisance de leur bagage. Cette limitation et cette ignorance nous les voyons trop bien à l'œuvre dans la décadence actuelle. C'est ce que M. Victor Horta, qui est cependant un novateur, a parfaitement compris.

Il a compris qu'une refonte complète des cours de notre Académie est appelée à produire des conséquences heureuses et immédiates sur le niveau artistique du pays, surtout en ce qui concerne les diverses manifestations de l'Art monumental, expression la plus élevée et la plus utile des arts plastiques dans la vie sociale.

On ne peut nier qu'un élève — qu'il soit peintre, sculpteur, architecte — ayant passé d'abord trois années consécutives dans la section préparatoire à compléter son éducation première par le dessin, la base éternelle de l'enseignement des arts, par les trois années de la section technique, ainsi que par les trois ou quatre années de la section supérieure des Beaux-Arts, sortirait de l'Académie avec un bagage autrement riche et serait autrement mieux armé dans les luttes de la vie artistique.

Une autre innovation que comporte le pro-

jet de réorganisation, c'est celle qui consiste, pour la section des Beaux-Arts, dans la création des Ateliers libres.

Dans le système actuel, les cours supérieurs de peinture, de sculpture et d'architecture sont placés respectivement sous la direction d'un professeur unique. Il en résulte fatalement un enseignement exclusif, individuel, attendu que c'est la seule tendance du professeur unique qui doit prévaloir. Une telle méthode d'enseignement, quelle que soit la valeur de celui qui professe, doit aboutir à une certaine uniformité stérilisante, puisqu'il oblige tous les élèves à subir la même influence professorale. Les jeunes artistes, arrivés à ce stade de leur éducation artistique où la personnalité s'éveille et tend à s'orienter selon le caractère des tempéraments, n'ont donc point l'avantage du choix de leur maître. C'est là une lacune dont beaucoup de jeunes gens dans nos écoles d'art ont à souffrir, parce qu'il doit exister une certaine sympathie de **tendance** entre le professeur et eux pour que les leçons qu'ils reçoivent soient véritablement profitables. Le but de l'enseignement, surtout arrivé à ce point où l'élève commence à prendre conscience de sa personnalité, est d'aider à l'éclosion de cette personnalité. Or, le système actuel du professeur unique, dans bien des cas, a pour effet, de contrarier et d'étouffer dans une certaine mesure la tendance esthétique naturelle du jeune artiste. Ce système, on en conviendra, ne répond plus exactement aux exigences de l'évolution des arts contemporains. Il constitue, en réalité, une atteinte regrettable à la liberté des tempéraments artistiques.

C'est d'ailleurs ce que l'on a compris à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Depuis plusieurs années, les Ateliers libres y ont été créés et placés sous la direction d'artistes

connus appartenant à des tendances d'art différentes. Les élèves des cours supérieurs de peinture, de sculpture et d'architecture de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris ont ainsi la faculté de pouvoir choisir le maître qui leur semble le mieux convenir à leur orientation esthétique naissante.

On le voit, ces deux points importants du nouveau programme, avec toutes les modalités qu'ils comportent, d'une part, visent à la réalisation d'une éducation artistique plus solide, plus complète, capable de faire progresser, d'une manière plus cohérente, les métiers d'art, en augmentant l'acquis de connaissances techniques plus rationnelles et plus étendues, d'autre part, visent non seulement à un plus grand respect des tendances individuelles, mais au développement des facultés créatrices. Le but d'une Académie des Beaux-Arts est de former à la fois des artisans d'élite et de véritables artistes par une double éducation intellectuelle et esthétique solide et large.

Le nouveau plan d'études de l'Académie de Bruxelles est fait pour réaliser plus pleinement encore ce but. La ville de Bruxelles, très fière, à juste titre, de son Ecole des Beaux-Arts, et très soucieuse de son avenir, ne tardera point, espérons-le, à entrer dans la voie de l'application, en tout ou en partie, de ce programme destiné à relever l'enseignement académique et qui fut élaboré avec une compétence et une conscience rares par ceux qui consacrent leur temps et leur talent aux problèmes de la culture esthétique en Belgique.

JEANVILLE.

(Extrait du « Soir » du 2 avril 1922).

De quelques méthodes de peinture intérieure pratiquées en Angleterre

.....

L'article que nous publions ci-dessus a paru il y a quelque temps dans le « Moniteur de la Peinture » qui est une revue professionnelle modèle. Les renseignements que cette étude fournit intéressent non seulement les patrons peintres mais peuvent être également utiles aux architectes.

Les nombreux lecteurs du « Moniteur de Peinture » s'intéresseront, sans doute, aux méthodes suivies en Angleterre dans le finissage des murs. Il y a 30 à 40 ans, les murs des maisons les plus cossues recevaient invariablement cinq ou six couches de couleur, la dernière de celles-ci étant mélangée à une forte quantité d'huile de lin, de façon à ce qu'elle sèche avec un certain « luisant ». A présent, cette méthode est devenue tout à fait « vieux jeu », car on a découvert des procédés meilleurs et moins chers, produisant des effets plus artistiques, surtout quand il s'agit de former un fond convenable aux tableaux, à l'ameublement, et, ajouterons-nous, aux toilettes des dames. Un nouveau genre de couleurs, connues sous le nom de **détrempe hygiénique** ou **couleurs à l'eau lavables**, fit son apparition sur le marché et n'a fait, depuis lors, que gagner en popularité. Ces couleurs sont à base de lithopone, auquel sont mélangées certaines substances adhésives, telles que la caséine, qui leur assurent la propriété d'être lavables. Certains fabricants de ce genre de couleurs en produisent jusqu'à cent espèces de tons différents, dont la plupart sont d'une grande beauté. Les couleurs à l'eau lavables peuvent s'appliquer sur le plâtre, qu'il soit vieux ou frais; dans ce dernier cas, toutefois, il faudra éviter l'emploi des couleurs pouvant être influencées par la chaux. Quand il s'agit de vieux murs ayant subi de nombreuses réparations faites parfois avec différentes espèces de plâtre,

on a l'habitude de tapisser, au préalable, tout le mur avec un papier-doublure blanc sur lequel s'applique la couleur à l'eau, avec des résultats des plus satisfaisants. Alors deux couches suffisent amplement pour obtenir un travail vraiment réussi. Le coût d'une telle peinture revient infiniment moins cher que même deux couches de couleurs à l'huile, ainsi qu'on peut en juger par le bon usage garanti par ses qualités. Ainsi, si après 2 ou 3 années, la surface peinte par ce procédé paraît quelque peu décolorée, rien n'est plus simple que de la laver avec de l'eau à laquelle on peut ajouter un peu d'ammoniaque ou de soude; ceci fait, une seule et unique couche de couleur produira un effet très satisfaisant. Beaucoup de propriétaires se lassent promptement d'une teinte; pour ceux-là quoi de plus simple que de renouveler l'aspect de leur habitation en se servant d'une couleur soit plus claire, soit plus foncée que l'ancienne, ou d'un ton qui va bien sur celle-ci. Par exemple, un bleu jaunâtre appliqué sur du vert donnerait un vert bleuâtre et ainsi de suite. Beaucoup de peintres-décorateurs anglais sont d'avis que le genre de couleurs dont il vient d'être question a fait son temps. Selon toute probabilité, il se passera pourtant encore bien des années avant qu'il perde la popularité qu'il s'est acquise. Cependant, il importe de signaler qu'il se fabrique actuellement en bien plus grandes quantités que les couleurs à la détrempe lavables, d'autres couleurs, connues sous le nom de **couleurs mates** à

l'huile; de même que la détrempe, ces couleurs sèchent en donnant une surface parfaitement mate, exempte de tout lustre. Elles sont également à base de lithopone, mais broyé cette fois avec de l'huile de **Tung**, ou huile de bois de Chine, qui rend la couleur non seulement lavable, mais encore apte à être enlevée au grattoir. C'est une couleur extrêmement fine, d'une application très facile et elle possède, en outre, beaucoup de corps ou d'opacité, de sorte qu'en bien des cas, une couche est suffisante; il est bien rare, en effet, qu'on en applique deux couches. Ces couleurs se font aussi dans une grande variété de tons brun-gris et gris-brun et sont d'un prix assez raisonnable. Le prix actuel en Angleterre s'élève à environ 7 fr. le litre.

Tout porte à croire que ces couleurs sont appelées à un brillant avenir, non seulement à cause de l'aspect de beauté qu'elles peuvent donner, mais surtout parce qu'elles sont réellement lavables, ce qui est d'un énorme avantage. Ce genre de couleurs, en teinte blanche, est la meilleure couleur blanche qu'on puisse employer sous l'émail blanc, car elle nécessite peu ou presque pas de ponçage avant l'application de l'émail. Comme cette couleur est à base de zinc et que l'émail blanc a pour base un oxyde de zinc, la première et la dernière couche ne peuvent avoir d'action funeste l'une sur l'autre, et il n'est pas à craindre que l'une des couleurs noircisse, comme c'est le cas quand on se sert de céruse pour la première couche.

Il se peut aussi qu'on puisse attribuer le grand succès des deux genres de couleurs précitées à la surface mate qu'elles produisent. Celle-ci est non seulement d'un effet attrayant, mais elle offre l'avantage que voici : sur un mur dont la surface n'est pas parfaitement plane, les rugosités de celui-ci seront beaucoup moins apparents que si l'on employait une couleur « lustrée ».

Il arrive fréquemment que ces surfaces unies soient agrémentées par des ornements faits soit au pochoir, soit en papier. Parfois, une très belle frise en papier garnit le dessus de la surface unie. Dans l'un et l'autre cas, des bordures au pochoir ou en papier peu-

vent courir tout le long de la partie inférieure de la frise, au-dessus de la plinthe, et verticalement, à chacun des angles de la pièce, ainsi que tout autour du chambranle des portes.

L'émail blanc s'emploie quelquefois comme dernière couche sur des murs aussi bien que sur les boiseries, ces dernières étant légèrement teintées pour produire contraste. Les panneaux des portes peuvent également être finis en « mat », ce qui les ferait ressortir du fini lustré des autres parties de la porte.

Je signale de même un fait assez remarquable : l'émail blanc s'emploie actuellement beaucoup plus qu'autrefois pour la peinture des murs extérieurs. La couleur blanche ou crème-clair employée donne un cachet tout spécial à une maison même de modeste apparence.

L'explication de l'usage toujours croissant de l'émail blanc se trouve probablement dans le fait que les propriétaires, architectes et autres commencent à se rendre compte qu'une peinture, qui représente une dépense initiale assez forte, peut, par la suite, être plus avantageuse qu'une autre, à cause de sa durabilité. Le prix de la main-d'œuvre étant très élevé (le tarif actuel des peintres, à Londres, est de fr. 2.05 à fr. 2.10 à l'heure), il est évidemment de la plus grande importance de faire repeindre son intérieur aux plus longs intervalles possibles.

L'oxyde de zinc est aussi en faveur auprès des peintres en bâtiment pour travaux extérieurs; d'ordinaire, on le mélange avec une certaine proportion de bon vernis, ajouté aux quantités usuelles d'huile de lin et de térébenthine. Dans à peu près 20 p.c. des cas, on peut diluer les couleurs par l'addition de ce vernis qui donne, en outre, une incontestable durabilité à la couleur ainsi traitée. Le lecteur, qui est connaisseur en cette matière, observera sans peine que le décorateur qui prépare ses couleurs de cette façon peut, pour ainsi dire, les employer dans tous les usages pour lesquels les peintures-émail sont indiquées.

A. S. JENNINGS,

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT
DU DOMAINE DE LA PROVINCE D'ANVERS

“ RIVIERENHOF ”, SOUS
DEURNE

Les concours d'Urbanisme sont bien rares en Belgique. Il est d'autant plus heureux que la province d'Anvers ait soignée à faire un appel public en vue d'aménager le domaine du Rivierenhof. Ce geste intelligent ne nous étonne pas trop de sa part. N'est-ce pas elle, en effet, qui a suscité autrefois l'organisation de cet important concours pour l'aménagement des fortifications d'Anvers, concours qui marque une étape dans l'évolution de l'Urbanisme contemporain? Et journellement encore, son intervention se manifeste en vue d'une étude consciencieuse de l'extension de l'agglomération anversoise et des vastes problèmes techniques qui s'y rattachent.

Le présent concours, quoiqu'il ait un objet moins vaste, n'en est pas moins fort intéressant. L'aménagement d'un domaine de 87 hectares est un problème qui n'est pas commun. Et c'est, certes, une bonne fortune pour ceux qui s'y essayeront que d'avoir l'assurance d'être jugés par des spécialistes en matière d'urbanisme et d'architecture des jardins.

Combien il est regrettable, dans ces conditions, de découvrir dans le programme de cet intéressant concours une disposition contre laquelle nous ne pouvons nous empêcher de protester. C'est celle de l'article 17 qui spécifie que la ville d'Anvers fera des projets primés « l'usage qui lui conviendra ». Pareil sans-gêne est évidemment indéfendable et suffirait, dans les pays où les associations professionnelles contrôlent de près l'organisation des concours, pour en faire décréter le boycottage.

N'allons pas aussi loin chez nous où les occasions de s'appliquer à des problèmes de cette nature sont vraiment trop rares et faisons crédit à la Ville d'Anvers qui a donné jusqu'à présent plus d'une garantie du tact avec lequel elle assurerait la réalisation des projets d'aménagement dont elle a acquis la propriété.

C'est dans ce sentiment que — malgré l'erreur commise dans la technique de ce concours — nous engageons les urbanistes belges à y prendre part.

R. C.

1. — **Objet du concours.**

Art. 1^{er}. — Il est ouvert par la province d'Anvers un concours public international aux fins d'obtenir les meilleurs projets d'appropriation, en parc public, du domaine de 87 hectares, dénommé « Rivierenhof » sous Deurne, qu'elle vient d'acquérir.

non seulement de voir utiliser à cette fin les prairies, les terrains de labour, les autres dépendances du Rivierenhof proprement dit et l'ancien Sterckxhof, mais aussi d'obtenir un raccordement harmonieux de ce parc à l'appropriation déjà arrêtée de l'enceinte militaire déclassée, au droit de Bergerhout.

Le but, poursuivi par la province d'Anvers, est

N. B. — Les nationaux des pays ayant été en

guerre avec la Belgique sont exclus du concours.

II. — Documents à la disposition des concurrents

Art. 2. — La province d'Anvers remettra aux concurrents, à leur demande et moyennant la somme de vingt-cinq francs, à partir du 18 avril 1922 :

1° Un plan cadastral du domaine et des environs à l'échelle de 1/1250;

2° Un plan de la région à l'échelle de 1/5000, sur lequel figure la limite actuelle du domaine provincial, ainsi que :

a) le tracé des quartiers nouveaux décrétés ou projetés par les autorités administratives;

b) le tracé de l'appropriation de l'enceinte militaire jusqu'au saillant de Bergerhout;

3° un plan du saillant de Bergerhout avec les cotes de niveau à l'échelle de 1/2000.

4° une planchette de la carte de l'Etat-Major à l'échelle de 1/20000;

5° une notice explicative.

Prière de s'adresser au bureau n° 9 en l'Hôtel du Gouvernement provincial, entre 10 et 16 heures.

N. B. — Une carte personnelle donnant libre accès à la propriété de la Province, sera délivrée en même temps que les documents ci-dessus indiqués.

III. — Bases du projet

Art. 3. — Ne pourront être admis par le jury que les projets qui indiqueront :

a) la délimitation nouvelle proposée pour le parc même;

b) les voies d'accès et les emplacements des entrées;

c) les voies carrossables, les allées pour cavaliers, les pistes cyclables et les chemins pour piétons;

d) les surfaces d'eau à maintenir, à supprimer, à étendre ou à créer ainsi que leur destination éventuelle : étangs, bassins éclusés, barrages, vasques, fontaines, eaux réservées au canotage, à la pêche, à la natation, etc., etc.;

e) les accidents de terrains à obtenir ou à faire disparaître;

f) les plantations à établir, supprimer ou à mo-

difier avec mention des essences, du caractère des frondaisons et des effets à rechercher;

g) les plaines à conserver, à transformer ou à créer, en mentionnant leur genre et leur affectation. Par exemple, les plaines réservées aux différents sports, les coins réservés aux enfants, les gazons tondu, ceux traités en prairie, les parties maintenues comme terres labourables, etc.;

h) les constructions existantes à conserver, à modifier ou à supprimer;

i) les bâtiments nouveaux à établir éventuellement, tels, par exemple, qu'un stade, des kiosques à musique, des pavillons d'entrée, laiterie, corps de garde, garages, abris, ponts, statues, bancs, pergolas, exèdres, etc.;

j) les types de grilles monumentales à réserver aux entrées et les genres de clôtures préconisées pour séparer le parc des héritages voisins et des voies publiques;;

k) éventuellement l'emplacement d'un théâtre de verdure, d'une ou plusieurs roseraies, de jardins de fleurs et autres motifs décoratifs.

IV. — Dessins et documents à fournir par les concurrents

Art. 4. — Les concurrents sont tenus de faire parvenir au jury les pièces suivantes :

a) un plan terrier de l'ensemble du parc et des voies d'accès à l'échelle de 1/1250;

b) les coupes en travers et en élévation des accidents de terrains de quelque importance et des ouvrages d'art à l'échelle de 1/200 ou 1/500 suivant les circonstances;

c) les plans et les profils nécessaires à la bonne compréhension de tous les détails des projets;

d) un rapport explicatif.

Art. 5. — Il est loisible aux concurrents d'augmenter le nombre de dessins et documents dont il est question ci-dessus.

Il leur est également permis, pour mieux faire saisir leurs idées, d'ajouter des vues perspectives de tout ou partie de leurs projets.

Art. 6. — Aucun style déterminé n'est exigé ni pour les parties architecturales, ni pour les parties florales et champêtres. L'unité de style n'est pas requise non plus pour l'ensemble du parc.

V. — Instructions spéciales

Art. 7. — Les concurrents ne pourront pas se faire connaître. Leurs projets et rapports porteront, au lieu de leur signature, une marque ou devise répétée sur le côté extérieur d'une enveloppe cachetée, jointe aux envois, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur ou des auteurs en cas de collaboration.

Art. 8. — Les dessins devront être fixés sur carton ou montés sur châssis.

Art. 9. — La province d'Anvers prendra le plus grand soin des projets, mais elle décline toute responsabilité quelconque, notamment au sujet de l'expédition des projets, de leur exposition publique et de leur réexpédition éventuelle.

VI. — Ouverture et clôture du concours

Art. 10. — Le concours s'ouvrira le 18 avril 1922 et sera clôturé le 29 septembre 1922.

Art. 11. — Les plans et rapports devront être remis au gouvernement provincial, Marché aux Souliers, 2, à Anvers, avant la date du 29 septembre 1922, à 18 heures.

En cas d'expédition par chemin de fer, les envois doivent être expédiés avant la même heure à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Province d'Anvers,
Marché aux Souliers, 2, à Anvers.

VII. — Primes

Art. 12. — Les primes suivantes pourront être allouées :

Un premier prix de 10.000 francs.

Un second prix de 8.000 francs.

En outre, une somme de sept mille francs sera à la disposition du jury pour être répartie comme il appartiendra; éventuellement pour indemniser les concurrents d'une partie de leurs travaux.

Art. 13. — Les primes ne seront allouées que s'il est présenté des projets de valeur suffisante. Le jury conserve à cet égard toute liberté, de même qu'il peut répartir l'ensemble des prix de la manière la plus adéquate à la valeur des plans présentés.

Art. 14. — Après décision du jury, les enveloppes des projets primés seront ouvertes et les noms des lauréats proclamés.

VIII. — Jury

Art. 15. — Le jury se compose de :

1° M. le baron G. van de Werve et de Schilde, Gouverneur de la province, Président de la Com-

mission d'études de l'aménagement de l'agglomération anversoise, Président de la Commission provinciale des monuments et des sites.

2° M. P. De Heem, Ingénieur en chef, Directeur des Ponts et Chaussées, Secrétaire de la Commission d'études de l'aménagement de l'agglomération anversoise.

3° M. A. Duchêne, Architecte et Paysagiste à Paris.

4° M. Jules Janlet, Ingénieur agricole, Architecte de jardins à Bruxelles.

5° M. J. Schobbens, Greffier provincial, Secrétaire général de la Commission d'études de l'aménagement de l'agglomération anversoise, Secrétaire de la Commission provinciale des monuments et des sites.

6° Sir Lawrence Weaver, K. B. E. secretary Ministry of Agriculture and Fisheries, à Londres.

7° M. E. Th. Witte, Hortus, à Leide.

Art. 16. — En cas d'empêchement d'un membre du jury, son remplaçant sera désigné par le Gouverneur de la province.

IX. — Propriété

Art. 17. — Les projets primés deviennent la propriété de la province d'Anvers, qui en fera tel usage qu'il lui conviendra. Les projets pourront être exécutés en tout ou en partie sans la coopération de l'auteur ou des auteurs et sans que celui-ci ou ceux-ci puissent réclamer des honoraires ou une indemnité, à quelque titre que ce soit.

Les projets non primés seront rendus à leurs auteurs à la fin de l'exposition, si les auteurs font connaître leur adresse.

Art. 18. — Les projets non réclamés dans le mois après l'exposition deviendront, de plein droit, la propriété de la province d'Anvers.

Art. 19. — Tout projet non primé pourra, en outre, être acquis par la province d'Anvers, en vue d'une exécution partielle, moyennant la somme de cinq cents francs.

X. — Exposition et renvoi des projets non retenus

Art. 20. — Après la décision du jury, tous les projets seront exposés publiquement à Anvers pendant 8 jours au moins.

Le lieu et les jours de l'exposition seront annoncés par la voie des journaux.

Art. 21. — La somme de 25 francs, dont il est question à l'article 2, sera remboursée à leur demande, à ceux qui ont pris part aux concours.

Anvers, le 31 mars 1922.

MONOBLOC

176, ch^{sée} de Boondael = Bruxelles



Maisons ouvrières et rurales
en agglomérés poreux et en briques

USINES

Béton armé de tous systèmes

Hourdis creux sans coffrages

BLOCS ATHERMANES KNAPEN
MACHINES PILONNEUSES

Je soussigné, souscris un abonnement à la troisième année de *La Cité*, au prix de 10 fr. 10 et désire recevoir à titre de prime :

- * La 1^{re} et 2^e années de « La Cité » (1919-1921) à 5 francs l'année (prix en librairie 10 francs).
- * Le Cœur de la Ville de Bruxelles, par Ch. Buls. Gratuit (prix en librairie 2 francs).
- * L'Abbaye de la Cambre, par G. des Marez. Gratuit (prix en librairie 1 fr. 50).

Signature

Nom

Adresse

* Barrer celle des primes que l'on ne désire recevoir.

N. B. Afin d'éviter des frais de recouvrement les souscripteurs sont priés de verser dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques n° 16621, Revue *La Cité*, le montant de la somme due.

IMPRIMÉ

Administration

de la Revue LA CITÉ

10, Place Loix

BRUXELLES

Découpez cette carte et mettez-la à la poste.

Pol MADOU = Gand

Fabrique Belge de Cartons
Bitumés en tous genres

Distillerie de Goudron

Etablie depuis 1900

se charge de la fourniture des

Cartons Bitumés - Asphaltes, brais
Goudrons, Carbolineums - Vernis noir, Anti-rouille

de l'entreprise de la pose de

Toitures en pente en simple et double couche. :-:

Toitures-terrasses en ciment volcanique, asphaltages

APPELLE

tout spécialement l'attention sur son excellent
RUBBERROOFING (Toiture caoutchoutée)
supérieur aux produits similaires importés

Références

Plus de 100,000 m' de toitures-terrasses placées en 1920
Production de plus de 3,000,000 m' de Carton bitumé en 1920

Prix et échantillons gratuits sur demande